



MON GUIDE DU PERMIS DE CONDUIRE

CATÉGORIE D ET D1

Édition 05/2025

APPRENTISSAGE ET
ÉPREUVES PRATIQUES

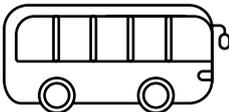
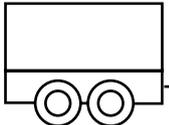
**AVEC ET SANS
CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE (CAP)**

FÉLICITATIONS !

VOUS AVEZ RÉUSSI VOTRE EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE ET/OU DE L'APTITUDE PROFESSIONNELLE.

Cette brochure décrit les prochaines étapes de votre **formation pratique** pour obtenir le permis de conduire de la catégorie **D ou D1** avec, le cas échéant, le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Elle contient également des **informations importantes** à lire avant vos **épreuves pratiques**. Suivez les directives de ce guide.

LA CATÉGORIE D OU D1

CATÉGORIE	NOMBRE DE PLACES ASSISES	LONGUEUR MAXIMALE	M.M.A. REMORQUE	ÂGE MINIMUM
				
D	> 8 + conducteur	Néant		24 ans ou 18 ans si CAP
D1	> 8 + conducteur ET ≤ 16 + conducteur	8 m	≤ 750 kg	21 ans ou 18 ans si CAP

M.M.A. = Masse Maximale Autorisée



LE SAVIEZ-VOUS ?

À 18 ans, vous pouvez présenter votre examen pratique de la **catégorie D ou D1(*)**.

→ En cas de réussite **sans le CAP**, vous devrez attendre vos **21 ans (*)** pour obtenir votre permis de conduire qui sera **limité**, pour tous, à la catégorie **D1**. **Dès 24 ans**, celui qui a réussi l'examen de la catégorie D pourra demander **un nouveau permis définitif de la catégorie D sans examen supplémentaire**.

(*) **Attention : La demande de permis de conduire est valable 3 ans.**

De 18 à 21 ans, le CAP D sera valable uniquement :

→ À 18 ans : pour des services réguliers de maximum 50 km, en Belgique.

→ À 20 ans : pour le transport de voyageurs, en Belgique.

→ À 21 ans : suppression de la restriction.

Depuis le 10/09/2008, l'aptitude professionnelle est un complément obligatoire au permis de conduire pour les conducteurs effectuant du transport professionnel au moyen d'un véhicule du groupe D. Elle implique la réussite des **examens de qualification initiale** (obtention du certificat - code 95) et le suivi d'une **formation continue** de 35 heures, tous les 5 ans (prolongation du certificat).



CONSEILS

Une bonne préparation, alliée à vos connaissances et à votre expérience, vous permettra d'aborder vos épreuves pratiques avec la confiance nécessaire à la réussite. **Bonne route.**



AVERTISSEMENT

Lisez attentivement les pages suivantes. Un changement de réglementation peut cependant modifier les informations reprises dans cette brochure.

Consultez notre site web www.autosecurite.be pour connaître les **misés à jour** et **NOS TARIFS**.

MES ÉPREUVES THÉORIQUES	p. 4
Quelle validité ? Suis-je dispensé de l'examen théorique du permis de conduire ?	
MON EXAMEN MÉDICAL	p. 4
MES ÉPREUVES PRATIQUES	p. 5

1 ME PRÉPARER

Quelles parties de l'examen pratique dois-je réussir ?	p. 5
Je présente l'examen du PERMIS DE CONDUIRE.	
Je présente l'examen COMBINÉ.	
Je présente l'examen de QUALIFICATION INITIALE.	
Je présente l'examen COMPLÉMENTAIRE de qualification initiale.	
Quelle filière d'apprentissage choisir ?	p. 6
Je souhaite obtenir la catégorie D (ou D1) (avec ou sans le CAP).	
Je suis déjà titulaire de la catégorie D (ou D1) et souhaite obtenir le CAP.	
Via l'auto-école agréée & l'accès direct à mes épreuves	p. 7
Mes cours pratiques obligatoires : Où ? Combien d'heures ? Quelle validité ?	
Document délivré.	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quel véhicule ?	
En filière libre	p. 8
Mon permis provisoire : Âge minimum. Comment l'obtenir ? Quelle validité ?	
Mon stage : Durée. Quel(s) guide(s) ? Sous quelles conditions conduire ? Interdictions.	
Mon examen pratique : Quand le passer ? Quel véhicule ? Après 2 échecs.	
Au-delà de la validité.	
Mon rendez-vous obligatoire pour l'examen	p. 9
Où présenter mon examen ?	
Comment prendre rendez-vous ? En filière libre. Avec l'auto-école agréée.	
Annulation.	

2 LE JOUR DE MON EXAMEN

Quel équipement ?	p. 10
Quel véhicule pour mon examen en filière libre ?	p. 10
Caractéristiques requises. Vérification technique.	
Quels sont les documents administratifs requis ?	p. 11
Mes documents.	
En filière libre : pour mon guide et mon véhicule.	
Carte d'identité périmée ? En cas de manquement.	
Comment se déroule mon examen pratique ?	p. 12
Mon épreuve sur terrain privé	p. 12
Mon épreuve de qualification initiale	p. 19
Mon épreuve sur la voie publique	p. 20

3 APRÈS MON EXAMEN

Quelles démarches ?	p. 21
Réussite.	
Échec.	
Mon certificat d'aptitude professionnelle	p. 21
Quelle est sa validité ? Comment prolonger mon CAP ?	
Une remarque ? Un problème ?	p. 22
Réclamation, recours.	
En cas de déchéance	p. 22

MES ÉPREUVES THÉORIQUES



QUELLE VALIDITÉ ?

→ **3 ans. Exemple :** vous réussissez le 30/11/2022 → la réussite reste valable jusqu'au 29/11/2025 inclus.

→ Vous avez accès à l'apprentissage en filière libre. (La formation pratique via l'auto-école agréée peut débuter avant la réussite de l'examen théorique).

→ Vous avez accès aux épreuves pratiques de la catégorie D1 ou D et, le cas échéant, de la qualification initiale.

Toutes les épreuves réussies doivent être en cours de validité le jour de l'examen pratique.



SUIS-JE DISPENSÉ DE L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE ?

→ Oui, si vous êtes déjà titulaire de la catégorie D1.

MON EXAMEN MÉDICAL



Tout conducteur d'un véhicule appartenant à une catégorie du groupe 2 (C1, C, C1 + E, C + E, D1, D, D1 + E ou D + E) doit avoir satisfait à **un examen médical**, qu'il soit en **apprentissage**, en **examen** ou **titulaire d'un permis de conduire**.

L'examen se déroule en **2 étapes** :

→ **1^{ère} étape** : examen oculaire auprès d'un OPHTALMOLOGUE DE VOTRE CHOIX.

→ **2^{ème} étape** : examen médical auprès d'un MÉDECIN AGRÉÉ d'un centre médical de l'Office médico-social de l'Etat ou d'un service médical du travail.

Lorsque l'examen établit que vous répondez aux normes médicales prévues (fixées à l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998), une **attestation médicale** vous est délivrée par l'organisme compétent. La validité maximale de l'examen est de **5 ans**.

MES ÉPREUVES PRATIQUES

1 ME PRÉPARER



QUELLES PARTIES DE L'EXAMEN PRATIQUE DOIS-JE RÉUSSIR ?

Je présente l'examen du **PERMIS DE CONDUIRE**.

→ Obtention de la catégorie seule. Vous êtes dispensé du CAP ou vous êtes déjà titulaire de la catégorie D1, avec ou sans code 95.

Conditions requises	18 ans minimum. Catégorie B (ou D1). Réussite de l'examen théorique du permis de conduire en cours de validité (ou dispense). Examen médical en cours de validité.
----------------------------	---

1^{ère} épreuve → 4 manœuvres sur terrain privé. ([lien](#))

2^{ème} épreuve → Parcours de 45 minutes minimum sur la voie publique. ([lien](#))

Je présente l'examen **COMBINÉ**.

→ Obtention du CAP du groupe D en même temps que la catégorie.

Conditions requises	18 ans minimum. Catégorie B. Réussite de l'examen théorique combiné en cours de validité. Examen médical en cours de validité.
----------------------------	---

1^{ère} épreuve → 4 manœuvres sur terrain privé. ([lien](#))

2^{ème} épreuve → Qualification initiale en 6 parties. ([lien](#))

3^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique. ([lien](#))

Je présente l'examen de **QUALIFICATION INITIALE**.

→ Obtention du CAP du groupe D lorsque vous êtes déjà titulaire du permis de conduire de la catégorie D (ou D1).

Conditions requises	18 ans minimum. Catégorie D (ou D1). Réussite de l'examen théorique de qualification initiale en cours de validité. Examen médical en cours de validité.
----------------------------	---

1^{ère} épreuve → Qualification initiale en 6 parties. ([lien](#))

2^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique. ([lien](#))

Je présente l'examen **COMPLÉMENTAIRE** de qualification initiale.

→ Obtention du CAP du groupe D lorsque vous êtes déjà titulaire du permis de conduire de la catégorie D (ou D1) et d'un permis de conduire du groupe C avec CAP.

Conditions requises

18 ans minimum.
Catégorie D (ou D1) et une catégorie du groupe C avec CAP.
Réussite de l'examen théorique de qualification initiale en cours de validité.
Examen médical en cours de validité.

1^{ère} épreuve → Qualification initiale en 6 parties. ([lien](#))

2^{ème} épreuve → Parcours de 90 minutes minimum sur la voie publique. ([lien](#))



QUELLE FILIÈRE D'APPRENTISSAGE CHOISIR ?

Je souhaite obtenir **la catégorie D (ou D1)**.

AVEC ou SANS le CAP, deux filières sont possibles. Demandez, le cas échéant, un permis de conduire provisoire à votre **administration communale**.

L' AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE	LA FILIÈRE LIBRE (**)
Dès 18 ans (*)	Dès 18 ans (*)
Formation	
<ul style="list-style-type: none"> → Sans permis provisoire → 8 h de cours minimum → Accès direct à l'examen sans stage 	<ul style="list-style-type: none"> → Avec permis provisoire Modèle 3 → Avec guide(s) → Stage accompagné (1 à 12 mois)
Examen pratique	
Véhicule de l'auto-école	Véhicule personnel

(*) 21 ans minimum pour obtenir le permis de conduire de la catégorie D1 sans le CAP.

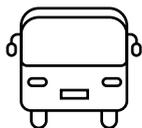
24 ans minimum pour obtenir le permis de conduire de la catégorie D sans le CAP.

(**) La filière libre n'est pas accessible si vous êtes déchu du droit de conduire ou non réintégré dans le droit de conduire.

Je suis déjà titulaire de la catégorie D (ou D1) et souhaite obtenir le **CAP du groupe D**.



- Vous n'êtes pas soumis à l'apprentissage obligatoire (pas de permis provisoire, ni de stage ou d'heures via une auto-école agréée imposés).
- Vous pouvez, dès lors, subir immédiatement votre examen pratique :
 - de **qualification initiale** ; ([lien](#))
 - ou **complémentaire de qualification initiale** (dans ce cas, vous êtes aussi titulaire d'une catégorie du groupe C avec CAP).



VIA L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE ET L'ACCÈS DIRECT À MES ÉPREUVES

MES COURS PRATIQUES OBLIGATOIRES



OÙ ?

Dans une auto-école agréée uniquement.



COMBIEN D'HEURES ?

8 heures minimum pour avoir accès à votre examen pratique : **TERRAIN PRIVÉ, VOIE PUBLIQUE** et, le cas échéant, **QUALIFICATION INITIALE**.



QUELLE VALIDITÉ ?

Les cours restent valables 3 ans.



DOCUMENT DÉLIVRÉ

Vous recevez un « Certificat d'enseignement pratique » **à présenter** obligatoirement lors de l'**examen pratique**.

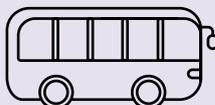
MON EXAMEN PRATIQUE



QUAND LE PASSER ?

- Sans délai minimum.
- Nombre illimité de tentatives.

QUEL VÉHICULE POUR MON EXAMEN ?



- Celui de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté).



EN FILIÈRE LIBRE

MON PERMIS PROVISOIRE

ÂGE MINIMUM → **18 ans.**

COMMENT L'OBTENIR ?

- Après de votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.
- Choisissez 1 ou 2 guides pour vous accompagner dans votre apprentissage.
 - Présentez ensuite :
 - Le formulaire "Demande de permis de conduire provisoire" dûment complété.
 - Votre permis de conduire valable pour la catégorie B au moins.
 - Votre attestation médicale du groupe 2.



QUELLE VALIDITÉ ?

- **12 mois maximum.**
- Ne peut, en aucun cas, être prolongé.

MON STAGE



DURÉE

→ 1 mois minimum - 12 mois maximum.

QUEL GUIDE ? CONDITIONS REQUISES



- **27 ans** au moins.
- Inscrit **en Belgique** avec un document d'identité délivré en Belgique.
- Titulaire d'un permis de conduire belge ou européen valable, selon le cas, pour la catégorie **D ou D1** depuis **6 ans au moins**.
- Permis de conduire valable pour la conduite du véhicule d'apprentissage (et selon codes restrictifs éventuels : par exemple, code 78).
- En mesure de reprendre le contrôle du véhicule et, le cas échéant, de le conduire.
- Non **déchu** du droit de conduire ou sans déchéance dans les 3 ans qui précèdent la délivrance du permis provisoire et ayant satisfait aux examens éventuellement imposés par le juge.
- Sauf pour un même candidat, ne pas avoir été **mentionné comme guide** sur un autre permis provisoire pendant l'année qui précède la délivrance du permis provisoire. **Exceptions :**
 - Guide pour ses enfants ou pupilles ou ceux de son partenaire légal.
 - Guide et candidat inscrits à l'Office national de la sécurité sociale comme membres du personnel de la même entreprise qui assure la formation des conducteurs à son service.
 - Guide et candidat qui effectuent des prestations dans un service d'incendie visé par la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile.
- **En cas de changement de guide, faites modifier votre permis provisoire par l'administration communale.**

SOUS QUELLES CONDITIONS CONDUIRE ?



- Accompagné d'un des guides mentionnés sur votre permis provisoire (un seul passager supplémentaire est alors autorisé) ou, le cas échéant, des 2 guides.
- Un guide doit prendre place à l'avant du véhicule.
- Avec le signe **L** réglementaire placé de manière visible à l'arrière du véhicule.
- Avec des rétroviseurs extérieurs droits et extérieurs gauches placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière, sur la droite et sur la gauche.

QUELLES SONT LES INTERDICTIONS ?



- Conduire de 22 heures jusqu'au lendemain à 6 heures : le vendredi, le samedi, le dimanche, la veille des jours fériés légaux et les jours fériés légaux (sauf si vous avez 24 ans minimum).
- Conduire à l'étranger.
- Transporter des marchandises à des fins commerciales.
- Tracter une remorque.

MON EXAMEN PRATIQUE

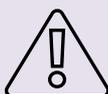
QUAND LE PASSER ?

- Après un stage d'**1 mois** minimum (à compter de la délivrance de votre permis provisoire).
- Pendant la validité de votre permis provisoire.
- Le cas échéant, avant la fin de validité de votre épreuve sur terrain privé.

QUEL VÉHICULE ?

- Votre propre véhicule pour l'examen en filière libre (avec votre guide).
- Le cas échéant, le véhicule de l'auto-école agréée (avec un instructeur de conduite breveté). Vous avez alors suivi la formation pratique obligatoire.

APRÈS 2 ÉCHECS MANŒUVRES ET/OU VOIE PUBLIQUE



Si votre permis provisoire est en cours de validité :

- Vous devez, dès lors, suivre **4 h de cours pratiques** minimum dans une auto-école agréée.
- Le véhicule de l'auto-école agréé est obligatoire à partir de votre 3^{ème} examen.

AU-DELÀ DE LA VALIDITÉ DE 12 MOIS

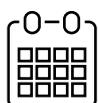
QUE FAIRE SI MON PERMIS PROVISOIRE N'EST PLUS VALABLE ?

- Restituez votre permis provisoire expiré à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE**.
- Si vous souhaitez terminer votre apprentissage et présenter votre examen pratique, la filière via l'**auto-école agréée** est obligatoire.
- Toutefois, 3 ans après l'expiration de votre permis provisoire, vous pouvez obtenir de nouveau un permis provisoire pour la même catégorie et recommencer un nouvel apprentissage (les échecs aux éventuels examens antérieurs sont annulés).

VALIDITÉ DE L'ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ : 1 AN (OU 3 ANS SI EXAMEN COMBINÉ).

Exemple : vous réussissez le 15/03/2020 → la réussite reste valable jusqu'au 14/03/2021 inclus (ou 14/03/2023).

Vous devez réussir l'épreuve sur la voie publique dans ce délai.



MON RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN

OÙ PRÉSENTER MON EXAMEN ?

→ Dans le centre d'examen de votre choix.



- Prenez rendez-vous au minimum **6 semaines** à l'avance.
- **Présentez-vous** aux horaires d'ouverture de la théorie du **centre d'examen** choisi.
- Munissez-vous des **documents** suivants : carte d'identité, permis de conduire, permis provisoire (le cas échéant), attestations de réussite des épreuves précédentes.
- Un **prépaiement** de votre examen vous sera réclamé.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

EN FILIÈRE LIBRE

Conditions requises

Avec votre véhicule uniquement.
Épreuves réussies préalablement en cours de validité.

De plus, pour l'examen du permis de conduire ou l'examen combiné :

- Permis provisoire Modèle 3 en cours de validité.
- Stage obligatoire de 1 à 12 mois.



087/57.20.30

En cas de modification/annulation, avertissez le Call Center (**087/57.20.30**) ou le centre d'examen **au moins 8 jours ouvrables complets avant la date prévue**, le samedi non compris (2 jours ouvrables complets sans CAP).

VIA AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

Avec le véhicule de l'auto-école agréée.

→ L'auto-école agréée où vous avez suivi votre formation **se charge de la prise de votre rendez-vous** auprès du centre d'examen.

2 LE JOUR DE MON EXAMEN

QUEL ÉQUIPEMENT ?



→ Nous vous recommandons vivement de vous équiper de **gants** et de **chaussures de sécurité**.

QUEL VÉHICULE POUR MON EXAMEN EN FILIÈRE LIBRE ?

Votre véhicule d'examen doit permettre d'effectuer les contrôles préalables et les manœuvres prévus et, le cas échéant, de réaliser l'épreuve de qualification initiale.

CARACTÉRISTIQUES REQUISES

EXAMEN D

EXAMEN D1

VÉHICULE



- Catégorie D (8 places assises + conducteur).
- Longueur d'au moins 10 m.
- Largeur d'au moins 2,40 m.

- Catégorie D1 (plus de 8 places assises sans excéder les 16 places + conducteur).

- M.M.A. d'au moins 4.000 kg.
- Longueur d'au moins 5 m.

- Avec ABS.
- Vitesse d'au moins 80 km/h sur route en palier.
- Avec tachygraphe conforme au Règlement (CEE) n°3821/85 (et suffisamment de papier ou disque vierge adapté).
- Ceintures de sécurité en état de fonctionner.
- Signe **L** à l'arrière et à un endroit visible.
- Des rétroviseurs extérieurs droits et extérieurs gauches placés de telle façon que le conducteur et le guide puissent chacun surveiller de manière satisfaisante la circulation vers l'arrière, sur la droite et sur la gauche.
- Etat de propreté suffisant.



SONT ACCEPTÉS

- Immatriculation temporaire de longue durée (immatriculation internationale et, entre autres, immatriculation du Shape et de l'OTAN).
- Sous certaines conditions, immatriculation étrangère (veuillez le signaler lors de la prise de rendez-vous à l'examen pratique).
- Systèmes d'aide au stationnement et caméra de recul d'origine sur le véhicule.



NE SONT PAS ACCEPTÉS

- Plaque marchand, plaque d'essai, plaque transit de courte durée ou ancêtre.
- Repères et marques spécialement ajoutés pour faciliter les manœuvres.
- Objet non fixé qui pourrait constituer un projectile dangereux pour les occupants en cas d'accident ou de freinage brusque.



PRÉPAREZ VOTRE VÉHICULE POUR L'EXAMEN :

Une **vérification technique** du véhicule sera effectuée par l'examineur au début de l'examen. Certains dysfonctionnements peuvent faire obstacle au passage de l'examen.

Contrôlez le bon fonctionnement

- du klaxon,
- des feux,
- des clignotants,
- des essuie-glaces,
- du système de désembuage,
- du frein de stationnement,
- du compteur de vitesse,
- du tachygraphe,
- des portes.

Ainsi que :

- l'état des pneus et de la carrosserie,
- la présence du signe **L**, des rétroviseurs réglementaires et supplémentaires (le cas échéant), des catadioptres latéraux et arrière, des garde-boue aux roues arrière, des extincteurs conformes, d'un disque vierge avec un marquage d'homologation (ou un numéro « e ») adapté au tachygraphe analogique ou suffisamment de papier dans le tachygraphe digital pour imprimer le ticket.



QUELS SONT LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS REQUIS ?

MES DOCUMENTS



- Carte d'identité.
- Permis de conduire catégorie B au moins (ou D1).
- Le cas échéant, attestation de réussite de l'épreuve sur terrain privé.
- Le cas échéant, preuve du paiement anticipé.

EN FILIÈRE LIBRE

- Permis provisoire Modèle 3.

AVEC L'AUTO-ÉCOLE AGRÉÉE

- Certificat d'enseignement pratique. Le cas échéant, certificat d'enseignement pratique requis après 2 échecs successifs.
- Attestation médicale du groupe 2.
- Attestation de réussite de l'examen théorique (sauf dispense).

DE PLUS, EN FILIÈRE LIBRE :

POUR MON GUIDE

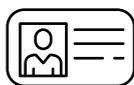
- Carte d'identité.
- Permis de conduire.

POUR MON VÉHICULE

- Certificat d'immatriculation.
- Carte d'assurance.
- Certificat de contrôle technique de couleur verte.
- Fiche technique / rapport d'identification.

TOUS LES DOCUMENTS À PRÉSENTER DOIVENT ÊTRE
LES ORIGINAUX, EN COURS DE VALIDITÉ.

> LES COPIES, MAILS ET FAX NE SERONT PAS ACCEPTÉS.



CARTE D'IDENTITÉ PÉRIMÉE ?

Votre examen aura lieu à condition d'être en possession de **la carte d'identité périmée et du récépissé délivré par l'administration communale**, qui prouve la demande de renouvellement. Votre demande de permis de conduire sera conservée dans la base de données du centre d'examen et ne sera délivrée que sur la présentation de la carte d'identité en règle. **SANS LE RÉCÉPISSÉ, L'EXAMEN N'AURA PAS LIEU.**



SI MALHEUREUSEMENT JE NE SUIS PAS ADMIS À L'EXAMEN OU EN CAS D'ABSENCE

EN CAS DE MANQUEMENT administratif ou technique, votre examen n'aura pas lieu. Le coût de l'examen restera néanmoins automatiquement à votre charge. Ce montant est également dû **EN CAS D'ABSENCE** à votre examen.

COMMENT SE DÉROULE MON EXAMEN PRATIQUE ?

Votre examen pratique comporte **2 ou 3 épreuves** selon votre profil :

- L'épreuve sur terrain privé (manœuvres).
- L'épreuve de qualification initiale (si CAP).
- L'épreuve sur la voie publique, accessible après la réussite de l'épreuve sur terrain privé.



MON ÉPREUVE SUR TERRAIN PRIVÉ

LES 4 MANŒUVRES À EXÉCUTER

- L'examinateur vous fournira des explications complètes avant le début de chaque manœuvre.
- La validité de l'épreuve sur terrain privé est de 1 an (ou 3 ans si examen combiné) > **VOUS DEVREZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.** Exemple : vous réussissez le 15/03/2020 → la réussite reste valable jusqu'au 14/03/2021 inclus (ou 14/03/2023).

1

Contrôles préalables ([lien](#))

- Contrôles essentiels et complémentaires.
- Précautions pour monter et descendre du véhicule.
- Réglages.

ENSUITE, VOUS EXÉCUTEREZ LES MANŒUVRES SUIVANTES SELON L'ORDRE DÉFINI PAR L'EXAMINATEUR :

2

Marche arrière en ligne droite. ([lien](#))

3

Garage en marche arrière. ([lien](#))

4

Rangement le long d'un trottoir. ([lien](#))



QUELS SONT LES COMPORTEMENTS AUTORISÉS OU REFUSÉS ?

- Vous devez vous trouver en permanence en **position de conduite normale**.
- Vous pouvez regarder par la fenêtre ouverte pour autant que vous gardiez le contact avec l'assise du siège.
- Le port de la **ceinture de sécurité** et l'usage des **clignotants** ne sont pas obligatoires pendant l'examen sur terrain privé.
- **Rétroviseurs** : les boîtiers des rétroviseurs extérieurs doivent se trouver en position d'utilisation normale (non rabattus) pendant toutes les manœuvres.
- **Quitter le véhicule** : vous pouvez ouvrir votre porte pour jeter un coup d'œil ou pour descendre du véhicule pendant ou entre les manœuvres. Vous devez cependant être **à l'arrêt**. **Avant de quitter le véhicule, vous devez avoir enclenché le frein de stationnement**. **Ce que vous ne pouvez pas faire** : sauter du véhicule, descendre par la porte passager en reculant, laisser votre porte côté conducteur ouverte, monter ou descendre en passant des marches, courir.
- **Toucher** une balise ou **monter sur la bordure** entraîne l'échec à l'examen.
- **Porte-à-faux** (avant et arrière) du véhicule : il peut dépasser la limite de la rue (bordure ou ligne).
- **Faire tourner les roues sur place** est considéré comme une faute.

MANŒUVRE 1 : CONTRÔLES PRÉALABLES

Une bonne habitude que tout conducteur doit prendre avant de démarrer est de faire connaissance avec le véhicule et d'effectuer les contrôles préalables.

CONTRÔLES EXTÉRIEURS.

Vous devrez effectuer les contrôles extérieurs nécessaires avant votre départ.

1. CONTRÔLES ESSENTIELS.

- Effectuez correctement ces contrôles seul (**liste à connaître par cœur**), dans l'ordre que vous désirez, en précisant ce que vous vérifiez.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **Les fluides** : montrez l'endroit de vérification du niveau et du remplissage (l'ouverture de la calandre n'est pas nécessaire si le véhicule est muni de jauges électroniques. Vous devrez alors préciser où se situe la jauge de chaque élément).
 - Liquide de refroidissement.
 - Huile moteur.
 - Produit lave-glace (précisez où se trouve le réservoir).
 - **L'état des pneus** (vérifiez l'état d'un des pneus arrière) :
 - Usure : regardez et contrôlez les rainures principales, précisez qu'elles sont suffisantes.
 - Pression : regardez et indiquez que les pneus ne sont pas dégonflés ou crevés. (Si un témoin au tableau de bord permet de signaler une pression des pneus insuffisante, le fait de pouvoir montrer ce témoin lumineux est considéré équivalent au contrôle).
 - **Les fenêtres, rétroviseurs et pare-brise** : précisez que vous vérifiez qu'il n'y a pas d'éclat, ni de fêlure (le cas échéant, signalez l'anomalie présente), et l'état de propreté suffisant.
 - **Les essuie-glaces** : précisez que vous vérifiez leur présence physique.
 - **La carrosserie** : précisez que vous vérifiez qu'il n'y a pas une partie de la carrosserie abîmée (le cas échéant, signalez l'anomalie présente).
- Prenez également l'initiative des contrôles suivants. L'examinateur vous aidera ensuite à vérifier leur bon fonctionnement. Montez dans votre véhicule comme s'il se trouvait sur la voie publique et fermez correctement votre porte.
- **Les feux** : stop, de croisement, de route, de brouillard arrière (mise en marche du moteur).
 - **Les clignotants**.

2. CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES.

→ Effectuez correctement un maximum de ces contrôles extérieurs vous-même. En cas d'oubli d'un élément, l'examineur vous le rappellera.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **L'état des dispositifs réfléchissants (latéraux et arrière)** : montrez-les et précisez que vous vérifiez qu'ils sont présents et qu'ils ne sont pas abîmés.
- **Les écrous de roue** : pour une roue > montrez comment vous vérifiez qu'elle est correctement fixée et la séquence dans laquelle vous resserrez les écrous en formant une croix.
- **Les garde-boue** : montrez-les et précisez que vous vérifiez qu'ils sont présents et qu'ils ne sont pas abîmés. La plupart des véhicules ne sont pas munis de garde-boue car les roues sont entièrement englobées par la carrosserie. Dans un tel cas, l'examineur supprimera ce contrôle de la liste.
- **Les réservoirs d'air** : montrez-les et purgez une des bonbonnes (le cas échéant, précisez que votre véhicule est pourvu d'une purge automatique si un système relie tous les purgeurs). Sur la plupart des véhicules, la carrosserie arrive tellement bas que les réservoirs d'air ne sont visibles que si vous vous couchez par terre. Dans ce cas, l'examineur supprimera ce contrôle de la liste.
- **La suspension** : simple contrôle visuel de l'état > regardez en direction des coussins ou des lames de ressort si elles sont visibles.
 - En cas de suspension pneumatique : précisez que vous vérifiez que les coussins ne sont pas abîmés et qu'ils sont en position route (même si le moteur ne tourne pas). Si les coussins ne sont pas en position route, vous devez corriger cette position.
 - En cas de suspension à lames de ressort : précisez que vous vérifiez que les lames ne sont pas cassées.

Sur la plupart des véhicules, la carrosserie arrive tellement bas que la suspension n'est visible que si vous vous couchez par terre. Dans ce cas, l'examineur supprimera ce contrôle de la liste.

CONTRÔLES INTÉRIEURS.

L'examineur vous demandera d'effectuer les contrôles suivants. Vous devrez effectuer les contrôles intérieurs nécessaires avant votre départ.

1. CONTRÔLES ESSENTIELS.

→ Effectuez correctement ces contrôles seul (**liste à connaître par cœur**), dans l'ordre que vous désirez, en précisant ce que vous vérifiez.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **Les fluides** (si jauges électroniques).
- **Les issues de secours** (portes, toit, vitres) : vérifiez et précisez que les issues de secours sont bien indiquées, qu'elles ne sont pas verrouillées et qu'elles sont accessibles.
- **Les extincteurs** : montrez où se situent les extincteurs obligatoires. Précisez que vous vérifiez que leur date de validité n'est pas dépassée.
 - MMA ≤ 5000 kg : 1 extincteur de 2 kg.
 - 5000 kg < MMA ≤ 7000 kg : 2 extincteurs de 2 kg.
 - MMA > 7000 kg : 2 extincteurs de 3 kg.

2. CONTRÔLES COMPLÉMENTAIRES.

→ Effectuez correctement un maximum de ces contrôles intérieurs vous-même. En cas d'oubli d'un élément, l'examineur vous le rappellera.

COMPORTEMENT ATTENDU

- **Matériel de premier secours** : montrez l'emplacement du ou des coffrets de premier secours.
- Faites fonctionner :
 - L'avertisseur sonore.
 - Les essuie-glaces et lave-glace : vérifiez que les balais des essuie-glaces ne sont pas abîmés et que le produit lave-glace arrive bien sur le pare-brise (conduites non bouchées).

COMPORTEMENT ATTENDU

- Nommez ou expliquez avec vos mots chaque élément apparent du **tableau de bord**.
 - Le compte-tours.
 - Le compteur de vitesse.
 - L'indicateur de niveau de carburant.
 - L'indicateur de pression d'air.
 - Les témoins lumineux allumés.
 - La commande des feux de détresse.
 - Les commandes du système de désembuage.
- **La pression d'air** : faites tourner le moteur (si ce n'est pas déjà le cas) et précisez que vous vérifiez que les bonbonnes se remplissent ou sont déjà remplies.
- **Essai des freins** : roulez à quelques km/h et puis freinez fortement pour vérifier que le véhicule réagit correctement. Vous devez utiliser la pédale de frein.

PRÉCAUTIONS POUR MONTER DANS VOTRE VÉHICULE.

A chaque fois que cela sera nécessaire, montez dans votre véhicule comme s'il se trouvait sur la voie publique.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Montez correctement dans le véhicule.
- Fermez correctement votre porte.

PRÉCAUTIONS POUR DESCENDRE DU VÉHICULE.

Vous devrez arrêter et quitter votre véhicule pour rejoindre le trottoir, de la même manière que si vous étiez sur la voie publique où circulent d'autres usagers.

COMPORTEMENT ATTENDU

- Enclenchez le frein de stationnement avant de quitter votre poste de conduite.
- Mettez la boîte de vitesses au point mort (En effet, en cas de fuite d'air, si une vitesse est restée enclenchée, vous ne pouvez plus l'enlever pour redémarrer sans devoir forcer la boîte de vitesses).
- Précisez que vous vérifiez que les fenêtres et les issues de secours sont bien fermées.
- Coupez le moteur.
- Regardez dans votre rétroviseur gauche avant d'ouvrir la porte côté conducteur pour descendre du véhicule ou regardez dans votre rétroviseur droit avant d'ouvrir la porte passager pour descendre du véhicule.
- Descendez correctement du véhicule.
- Fermez la porte par laquelle vous êtes descendu et activez la fermeture sécurisée si la porte en est équipée.
- Précisez que vous vérifiez que les autres portes et issues sont bien fermées.
- Précisez que les issues et les portes doivent être fermées avec, si elles en sont équipées, l'activation d'une fermeture sécurisée.
- Rendez-vous sur le trottoir. Il est vivement conseillé de toujours contourner le véhicule en restant face à la circulation. (Lorsque vous êtes stationné à droite de la chaussée, quittez le véhicule et contournez-le par l'arrière. Pour remonter dans le véhicule, contournez-le par l'avant).

RÉGLAGES.

Vous devrez expliquer comment prendre une position de conduite correcte, effectuer les réglages nécessaires et mettre votre ceinture de sécurité.

COMPORTEMENT ATTENDU

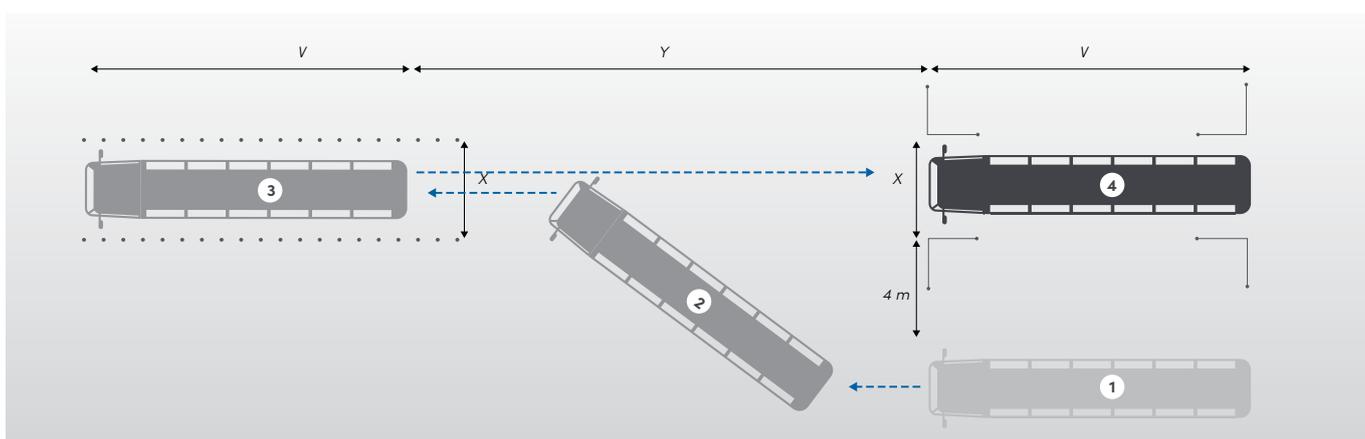
- Précisez comment vous effectuez les **réglages du siège**, tant en hauteur, en distance par rapport aux pédales qu'au niveau du **dossier**, pour pouvoir :
 - Passer les genoux devant la colonne de direction (pour ce faire, expliquez que vous devez éventuellement régler la hauteur et la profondeur du volant).
 - Enfoncer la pédale d'embrayage à fond sans devoir tendre la jambe.
 - Appuyer sur la pédale d'accélérateur tout en gardant le talon sur le sol ou sur le repose-talon de la pédale.
 - Avoir les bras légèrement fléchis lorsque les mains tiennent le volant en position 10h10 - 9h15 (9h15 est en fait la position idéale pour la bonne manipulation du volant).
 - Tourner le volant sans devoir décrocher le corps du dossier (pour ce faire, expliquez que vous devez éventuellement adapter l'inclinaison du dossier ou de la colonne de direction).
- Expliquez comment vous effectuez le réglage correct de vos **retroviseurs**.
- Expliquez comment vous effectuez le réglage correct de votre **appuie-tête**.
- Expliquez comment vous placez correctement votre **ceinture de sécurité**.

MANŒUVRE 2 : MARCHÉ ARRIÈRE EN LIGNE DROITE.

DURÉE

3 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 2 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



① Position de départ du véhicule.

④ Position finale du véhicule.

V = longueur du véhicule.

X = largeur du véhicule + 50 cm.

Y = 1,6 x longueur du véhicule.

Les rétroviseurs placés plus haut que les balises ne sont pas pris en compte pour déterminer la valeur X.

- Étape 1** → Positionnez votre véhicule ② pour avancer dans le passage étroit, délimité par les rangées de balises.
- Étape 2** → Avancez **COMPLÈTEMENT** dans ce passage étroit ③ en roulant de manière **CONTINUE**, sans toucher les balises.
- Étape 3** → Positionnez votre véhicule pour reculer dans le second passage étroit, délimité par les barrières.
- Étape 4** → Insérez **COMPLÈTEMENT** votre véhicule dans ce passage étroit en reculant de manière **CONTINUE**, sans toucher les barrières.
- Lorsque vous estimez avoir terminé l'introduction complète du véhicule dans le passage ④, signalez-le (klaxon, ...). À partir de ce moment vous ne pouvez pas recommencer la manœuvre.

CONSIGNES

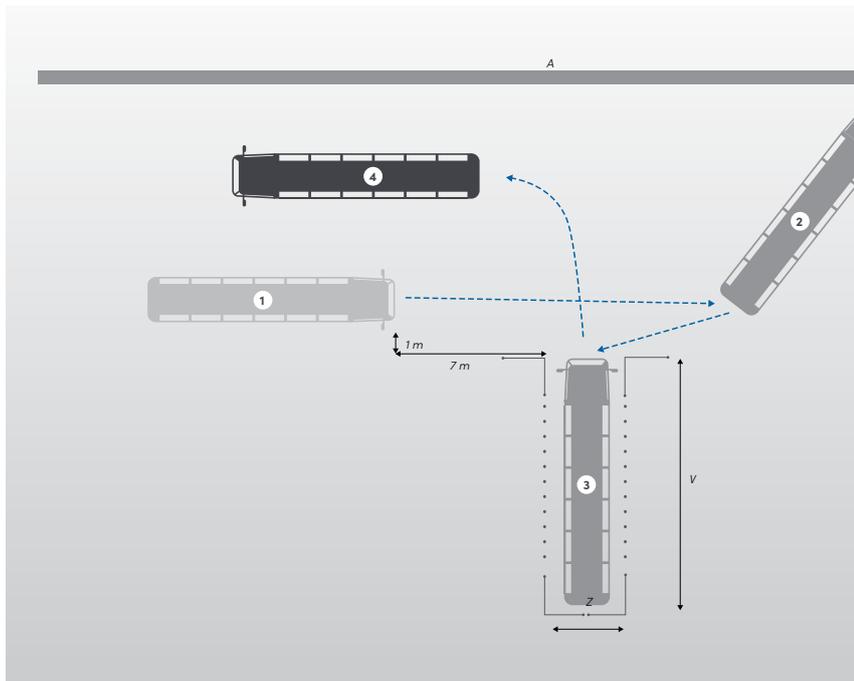
- **Dans les passages étroits**, vous pouvez vous repositionner une fois sur l'ensemble de la manœuvre. De plus, vous pouvez vous arrêter une fois et continuer dans le même sens.
- **En dehors des passages étroits**, vous pouvez quitter le véhicule pour aller évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MANŒUVRE 3 : ENTRER EN MARCHÉ ARRIÈRE DANS UN GARAGE.

DURÉE 3 min. 30 sec. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 3 min.

DÉROULEMENT



① Position de départ du véhicule.

④ Position finale du véhicule.

A = bordure : pendant la manœuvre, le porte-à-faux du véhicule peut dépasser les limites de la rue.

U = 7 m pour les véhicules jusque 7 m / la longueur du véhicule pour les véhicules de plus de 7 m avec un maximum de 25 m moins la profondeur du garage.

V = longueur du véhicule + 60 cm (les rétroviseurs extérieurs qui reviennent vers l'avant du véhicule sont pris en compte pour déterminer la longueur du véhicule).

Z = largeur du véhicule + 10% de la longueur du véhicule avec un minimum de 70 cm (l'entrée du garage est matérialisée par des barrières).

Remarque : les rétroviseurs placés plus haut que les balises ne sont pas pris en compte pour déterminer l'écartement de celles-ci (hauteur des balises : $\pm 1m20$).

- Étape 1**
- Avancez et positionnez votre véhicule ② pour entrer en marche arrière dans le garage.
 - Vous devez introduire le véhicule **COMPLÈTEMENT** dans le garage ③.
 - Lorsque vous estimez avoir terminé l'introduction complète, signalez-le (klaxon, ...). À partir de ce moment vous ne pouvez pas recommencer la manœuvre.
 - L'examineur vous signale alors de continuer la manœuvre.
- Étape 2**
- Sortez le véhicule du garage, dans l'autre sens.
 - Placez-le **parallèlement** au trottoir, en position ④.

- CONSIGNES**
- Vous pouvez quitter le véhicule pour aller vérifier son positionnement ou évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.
 - Le nombre de mouvements n'est pas limité.
 - Vous ne pouvez pas monter sur la bordure.

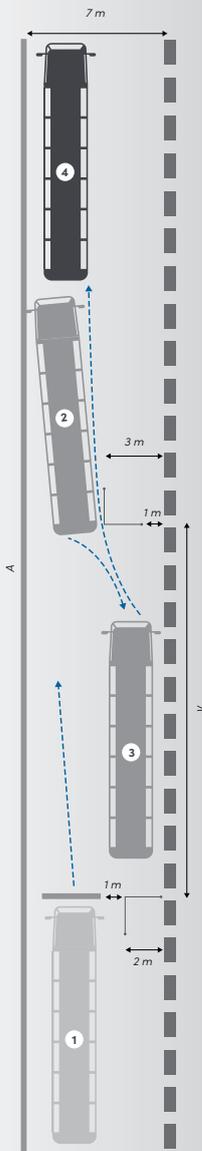
RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.

MANŒUVRE 4 : RANGEMENT LE LONG D'UN TROTTOIR.

DURÉE

3 min. maximum. Vous serez pénalisé à partir de 2 min. 30 sec.

DÉROULEMENT



① Position de départ du véhicule.

④ Position finale du véhicule.

A : Ligne blanche qui détermine le bord de la rue.

B : Bordure qui délimite le bord de la rue.

V = 1,5 x longueur du véhicule.

Largueur de l'emplacement de stationnement : 2 m à l'arrière et 3 m à l'avant.

Étape 1

- Position initiale ① : L'avant du véhicule se trouve à hauteur du coin de la barrière et à maximum 1 mètre de celle-ci.
- Avancez en position ② pour ensuite reculer et stationner votre véhicule entre les balises.
- Si vous avez mal entamé la manœuvre, vous pouvez ressortir de l'emplacement. Ressortir une fois n'est pas considéré comme une faute.

Étape 2

- Positionnez votre véhicule à moins de 30 cm le long du trottoir (défini par une bordure) et parallèlement à lui.
- De plus, votre véhicule doit se trouver à au moins 1 m des balises avant et arrière.
- Lorsque vous estimez être bien placé ③, signalez-le (klaxon, ...). A partir de ce moment vous ne pouvez pas recommencer la manœuvre.
- L'examineur vous signale alors de continuer la manœuvre.

Étape 3

- Sortez votre véhicule de l'emplacement et placez-le parallèlement au trottoir.
- Position finale ④ : lorsque l'arrière du véhicule a dépassé la barrière de 3 mètres et lorsque le véhicule est parallèle à l'aire de manœuvre.

CONSIGNES

- Vous ne pouvez pas rouler sur la ligne continue située le plus à gauche (délimite le bord de la rue).
- Le nombre de mouvements n'est pas limité.
- Vous pouvez quitter le véhicule à tout moment pour aller vérifier la position du véhicule ou évaluer la distance qu'il vous reste à reculer.

RAPPEL : LES AUTRES COMPORTEMENTS FAUTIFS SONT PRIS EN COMPTE.



MON ÉPREUVE DE QUALIFICATION INITIALE

SELON UN SCÉNARIO COMPRENANT 5 THÈMES.



CONSEIL :

Pour accéder aux informations complètes nécessaires à votre préparation de l'épreuve, consultez le site mobilite.belgium.be. Vous y retrouverez notamment :

- La description des 26 scénarios possibles, les comportements attendus et les appréciations de vos prestations.
- La liste du matériel mis à votre disposition.
- Le formulaire de constat amiable d'accident.
- Les dessins d'accident proposés pour remplir le constat.
- Les dessins d'accident sur autoroute afin d'effectuer la procédure d'appel d'urgence.

DÉROULEMENT

- Un scénario tiré au sort précise les thèmes de l'épreuve.
- L'examineur vous informe préalablement du déroulement de l'épreuve et vous en donne les directives au fur et à mesure.
- L'ordre des thèmes est laissé au choix de l'examineur.
- L'examineur vous remet sur la voie lorsqu'il constate que vous répondez correctement mais pas dans le sens de ce qui est attendu.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Vous ne pouvez ni courir, ni sauter du véhicule, ni y monter ou en descendre en passant des marches.
- Vous ne pouvez pas laisser la porte côté conducteur ouverte.

Thème 1

Assurer la **sécurité** et le **confort des passagers**.

- Selon le cas, mimez et/ou expliquez les mesures à prendre (ou les consignes à communiquer) dans une des situations suivantes, décrite par le scénario :
 - Installation.
 - Quitter le véhicule.
 - Vérification avant départ.
 - Toilettes.
 - Placer pictogrammes.
 - Enlever pictogrammes.
 - Bruits/déplacements.

Thème 2

Evaluer **les situations d'urgence** et agir en conséquence.

- Selon le cas, mimez et/ou expliquez les mesures à prendre (ou les consignes à communiquer) dans une des situations suivantes, décrite par le scénario :
 - Procédure d'appel d'urgence.
 - Procédure en cas d'incendie.
 - Coffret de premier secours.
 - Issues de secours.
 - Instructions pour évacuation.
 - Procédure d'évacuation.
 - Sortie du véhicule en cas d'évacuation.
 - Utilisation sortie de secours.
 - Changement d'un pneu.

- Feu sous siège.
- Douleur à la cheville.
- Mal du voyage.
- Epilepsie.

Thème 3

Remplir correctement **un constat d'accident**.

- Remplissez les rubriques désignées par le scénario, en fonction du dessin de l'accident fourni par l'examineur.
- Durée : 15 min. maximum.

Thème 4

Prévenir **les risques physiques** lors du chargement du véhicule.

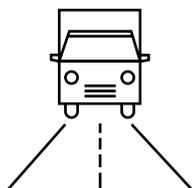
- Vous êtes à l'extérieur de votre véhicule.
- Vous devez **soulever** deux valises et les **placer** à l'intérieur du véhicule (dans la soute ou dans le véhicule si le véhicule n'en possède pas) en tenant compte des principes ergonomiques, des gestes et des postures à risques.

Thème 5

Prévenir **la criminalité et le trafic de clandestins**.

- Selon le cas, mimez et/ou expliquez les mesures à prendre (ou les consignes à communiquer) dans une des situations suivantes, décrite par le scénario :
 - Instructions pour quitter le véhicule.
 - Mesures pour quitter le véhicule.
 - Bagages dans la soute.
 - Documents.

LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE LORS DE L'ÉPREUVE EST FOURNI, LE CAS ÉCHÉANT, PAR LE CENTRE D'EXAMEN.



MON ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE

CIRCUIT DE 45 MINUTES OU DE 90 MINUTES (CAP) MINIMUM.

Après la réussite de votre épreuve sur terrain privé (manœuvres), vous serez admis à l'épreuve sur la voie publique selon les modalités de votre apprentissage.

Vous devrez être en mesure d'utiliser correctement votre tachygraphe. Lorsque votre véhicule est équipé d'un tachygraphe analogique, vous remplirez un disque que vous devrez insérer dans l'appareil avant votre départ. À la fin de l'épreuve, vous complèterez ce disque. Dans le cas d'un tachygraphe digital (qui sera utilisé sans carte), vous imprimerez le ticket en fin d'examen.

L'examineur vous guidera en vous indiquant clairement et suffisamment à temps l'itinéraire que vous devrez suivre. Il ne vous tendra jamais de piège.

L'examineur évaluera votre conduite en fonction de votre respect du code de la route, mais aussi de votre maîtrise du véhicule et de votre comportement dans la circulation.

Vous veillerez donc à adapter votre vitesse aux circonstances et à respecter la réglementation routière. Si vous ne participez pas suffisamment au trafic, il ne sera pas en mesure d'évaluer votre conduite.

De plus, durant l'épreuve de 90 minutes :

- L'examineur vous demandera de vous arrêter comme si vous deviez laisser des passagers descendre de votre véhicule. Il est possible qu'il entame une conversation avec vous.
- Si l'examineur vous demande de suivre une direction clairement indiquée par la signalisation présente sur la voie publique, vous devez effectuer d'initiative les éventuels changements de direction nécessaires au bon suivi de l'itinéraire.

3 APRÈS MON EXAMEN



QUELLES DÉMARCHES ?



RÉUSSITE

TERRAIN PRIVÉ & VOIE PUBLIQUE
(validité 3 ans)

→ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « **Demande de permis de conduire** » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir votre **permis de conduire** valable pour la catégorie **D** ou **D1**.

QUALIFICATION INITIALE
(validité 3 ans)

→ **Félicitations !** Vous recevez le formulaire « **Certificat de qualification initiale Groupe D** » à présenter à votre **ADMINISTRATION COMMUNALE** pour obtenir le **code 95** en regard des catégories du groupe D.

TERRAIN PRIVÉ
uniquement

→ **Attention !** La validité de l'épreuve est de 1 an (ou 3 ans dans le cas de l'examen combiné).

→ **VOUS DEVEZ RÉUSSIR L'ÉPREUVE SUR LA VOIE PUBLIQUE DANS CE DÉLAI.**



ÉCHEC

Délai minimum

→ Vous ne pouvez pas vous représenter à un nouvel examen identique le jour même de votre échec.

Après 2 échecs (manœuvres et/ou voie publique)

Votre permis provisoire est en cours de validité :

→ Vous devez suivre une formation pratique de **4 heures de cours** auprès d'une **auto-école agréée** avant un nouvel examen.

EN FILIÈRE LIBRE

→ Vous recevez un « **Certificat d'enseignement pratique** » à présenter au centre d'examen.

→ **À partir de votre 3^{ÈME} EXAMEN**, le véhicule de l'**auto-école** agréée est obligatoire.

QUALIFICATION INITIALE

→ Pas de formation spécifique obligatoire.



MON CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

QUELLE EST SA VALIDITÉ ?

- Le CAP a une durée de validité de 5 ans qui peut être prolongée par une formation continue.
- Le CAP groupe D est valable pour la conduite de véhicules des catégories D1, D1 + E, D et D + E si vous disposez d'un permis de conduire pour ces catégories (également si vous obtenez une nouvelle catégorie après le CAP).
- Le code communautaire 95, suivi de la date d'échéance du CAP, est apposé sur votre permis de conduire en regard de la catégorie pour laquelle il est valide.

COMMENT PROLONGER MON CAP ?

La durée de votre CAP devra être prolongée par l'autorité compétente sur la base des certificats de formation continue, délivrés par un centre de formation agréé. Pour conserver votre CAP, vous devrez fournir la preuve du suivi de **35 heures de formation continue sur une période de 5 ans**.



UNE REMARQUE ? UN PROBLÈME ?

VOUS AVEZ UNE RÉCLAMATION À FORMULER ?

Adressez-vous immédiatement au responsable du centre d'examen. C'est la méthode la plus simple et la plus rapide parce que vous êtes sur place et que l'objet du litige peut être traité immédiatement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, adressez-vous sans retard à la direction et, en dernier ressort, au Service public de Wallonie → [Consultez le panneau d'information affiché au centre d'examen.](#)

QUELLE EST LA PROCÉDURE DE RECOURS ?

Après un deuxième échec à une épreuve pratique, vous pouvez introduire un recours pour le dernier examen présenté, dans les 15 jours de l'échec, par lettre recommandée → [Consultez notre site web pour plus d'informations.](#)



EN CAS DE DÉCHÉANCE

Pour ce cas particulier → [Consultez notre site web pour plus d'informations.](#)

NOUS VOUS SOUHAITONS
BONNE CONTINUATION
DANS VOTRE APPRENTISSAGE !

INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

<https://www.autosecurite.be>



Editeur responsable
Olivier Goies

**Avenue du Parc, 33
4800 Verviers**

© Autosécurité 2021